JE RÉHABILITE MON ASSAINISSEMENT

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Rendez-vous conseil

Je détermine mes besoins avec un technicien du SPANC.



Obtention du devis

Je réalise un ou plusieurs devis pour la réalisation des travaux.

Autorisation de travaux

Je dépose mon dossier de demande de réhabilitation d'assainissement. Après étude de mon dossier,

je reçois un avis du SPANC.



Subventions

Je me renseigne sur les subventions auxquelles je suis éligible selon mes revenus :

- auprès du Département au 05 16 09 50 00 si j'ai moins de 65 ans ;
- auprès de Soliha au 05 45 95 62 02 si j'ai plus de 65 ans.

Début des travaux

J'informe le technicien du SPANC une semaine avant le début des travaux.



Contrôle des travaux

Le technicien du SPANC contrôle que les travaux en cours sont conformes aux normes et à ma demande. Il certifie de la fin des travaux et de leur bonne réalisation. Je reçois mon attestation de conformité.